

Image not found or type unknown



quote part taxe fonciere en indivision

Par **caloupile**, le **12/12/2012** à **23:06**

mon beau pere et ma mere ont acheté un appartement ensemble, au décès de ma mere la taxe foncière est arrivée a mon nom, j'ai trois soeurs.

J'étais poursuivi par les huissiers, mon beau pere et mes soeurs n'étaient pas inquiétés. Au moment de la vente j'étais à jour, mais la dette de la taxe foncière a été déduite du montant de la vente, mes soeurs et moi-même nous avons eu la même part de la vente de l'appartement. Donc j'ai payé ma dette avant la vente et une deuxième fois à la vente, c'est injuste. Pourriez-vous m'éclairer s'il vous plaît